



Commande fenetre pvc + volet roulant

Par **mahie5980**, le **03/05/2011** à **14:06**

Bonjour,

Souhaitant faire poser une fenêtre PVC & volet roulant dans notre domicile, nous avons reçu un devis d'une entreprise de notre ville de domiciliation au mois de Novembre 2010. Nous avons validé le devis le 08/12/10 par une signature "BON POUR ACCORD" au bas du devis, et le commercial a demandé le règlement par chèque, de 30% de la commande, soit 400€. Il est mentionné en bas de page : "ci-joint un acompte de 400€ pour acompte commande".

Après 4 mois de délai dépassé contre les 6 semaines annoncées initialement, j'ai demandé l'annulation de la commande par téléphone.

Il m'a été confirmé par le chef d'entreprise, que la commande n'a jamais été passée auprès de son fournisseur, et qu'il acceptait donc l'annulation de la commande.

Nous lui avons donc adressé un courrier en AR, pour confirmation écrite de l'accord d'annulation passé oralement en date du 06/04/11.

Sans nouvelle de sa part, nous l'avons rappelé le 03/05 pour lui demander quand est ce qu'il allait nous envoyer le chèque. Il nous propose de passer chez nous le 04/05, pour nous rembourser en "liquide" en échange d'un courrier écrit pour sa comptabilité, attestant le remise en mains propre des 400€.

EST CE LEGAL????

Merci d'avance

Par **chaber**, le **03/05/2011** à **15:47**

Bonjour

Si l'entreprise a des difficultés bancaires et n'a plus de chéquier elle ne peut payer que par virement bancaire ou en espèces.

Il est normal s'il vous restitue votre avoir de lui délivrer un reçu pour sa comptabilité.